



**Rapport de la commission des bâtisses du Conseil communal
sur le préavis municipal No 2020/02 concernant la
demande de crédit de CHF 187'000.00 pour la mise en œuvre d'un
système de chauffe pour les locaux communaux de Constantine
(part communale d'un système global)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 2020/02 s'est réunie à deux reprises les 27 février et 5 mars dans les locaux de la commune de Vully-les-Lacs.

Le 27 février, une 1^{ère} séance a eu lieu avec le Syndic Blaise Clerc et le Municipal des bâtiments Albert Gavillet qui nous ont donné toutes les explications et documents nécessaires à l'établissement du rapport de notre commission ; nous les remercions.

Contexte

La demande de crédit d'étude de CHF 187'000 intervient suite à la « présentation de la réfection des bâtiments communaux, des investissements futurs et des concepts de la Municipalité » qui a eu lieu lors du conseil communal du 5 novembre 2019 ; cette présentation était uniquement informative, seules quelques remarques de conseillers communaux ont été émises lors de cette séance.

A ce jour, la vision de la Municipalité telle que présentée le 5 novembre 2019 n'a pas encore été débattue lors d'un conseil communal.

Etude de la commission

La commission soutient la vision de la Municipalité de partenariat entre la Commune de Vully-les-Lacs et la fondation d'utilité publique du Château de Constantine .

Les lourds travaux de transformation et d'assainissement de la résidence de repos et de convalescence pour personnes âgées en home non médicalisé (HNM) sont devenus indispensables au vu de la vétusté des locaux actuels.

La commission soutient le projet de changement complet du système de chauffage (chaufferie, sous-station, démontage du système de chauffage actuel et adaptations dans les locaux communaux, travaux du local de chauffe, isolation des combles de toitures des locaux communaux) ainsi que la méthode de calcul de la clé de répartition des coûts calculée au prorata des volumes chauffés entre les deux propriétaires.



La commission relève tout de même que le système de chauffage à pellets qui a été choisi aurait pu être mis en balance avec un chauffage à copeaux qui aurait permis de valoriser nos forêts communales.

La problématique du chauffage de la villa a également été discuté. Une synergie avec le nouveau système de chauffage du château de Constantine pourrait avoir lieu, cependant sur le long terme le fait de rendre le chauffage de la villa indépendant paraît être prépondérant.

Se fondant sur ce qui précède, la commission propose au Conseil communal :

1. de donner mandat à la Municipalité d'effectuer la mise en œuvre d'un système de chauffage pour les locaux communaux de Constantine, tel que présenté dans le préavis municipal No 2020/02
2. d'accorder dans ce but un crédit de CHF 187'000.00
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante
4. d'amortir l'investissement de CHF 187'000.00 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 18'700.00 par année, par le chapitre 3532, la première fois au budget 2021

Au nom de la commission :

Jean-Michel Loup (Président de commission), Antoine Savary, Pierre-André Christinat, Geneviève Bardet Leresche, Yves Amiet, Nicolas Vincent, Florian Failloubaz

Salavaux, le 17 mars 2020